01.12.2016 – 15:43 Uhr

Une importante décision du Conseil des Etats pour les personnes au chômage

Bern (ots) -

Le Conseil des Etats a suivi sa commission aujourd'hui au cours des débats sur la mise en oeuvre de l'article 121 a. On devrait ainsi créer une priorité pour les sans-emplois et maintenir en même temps les accords bilatéraux. Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, salue cette décision et appelle le Conseil national à la suivre.

Après le Conseil national, le Conseil des Etats s'est aussi prononcé pour une mise en oeuvre de l'article 121a de la Constitution fédérale qui soit compatible avec les accords bilatéraux. Il a en même temps complété la dénommée priorité à la main-d'oeuvre indigène light d'une obligation d'annonce immédiate des places vacantes. Les employeurs seront obligés d'annoncer aux offices de placement publics les emplois disponibles dans des groupes de profession connaissant un chômage élevé. Les personnes sans emploi appropriées devront être invitées à un entretien d'embauche et l'employeur devra motiver un non-engagement. Cette priorité aux sans-emplois a comme but de lever les obstacles pour un retour sur le marché du travail et mieux utiliser le potentiel de main-d'oeuvre indigène. « Augmenter les chances pour les personnes au chômage est très important pour les travailleurs et travailleuses et juste pour l'économie » indique Gabriel Fischer, responsable du dossier de politique économique à Travail.Suisse. Travail.Suisse appelle le Conseil national à reprendre cette priorité accordée aux personnes sans emploi dans la procédure d'élimination des divergences.

La protection des salaires et l'accès au marché du travail, indispensables pour le maintien durable des accords bilatéraux

Pour Travail.Suisse, il faut aussi compléter l'accès amélioré au marché du travail par des mesures d'accompagnement efficaces pour protéger les salaires et les conditions de travail. Ce n'est que si l'on améliore l'intégration des jeunes au marché du travail, augmente la participation des femmes au marché du travail et garantit le maintien des travailleuses et travailleurs plus âgés sur le marché du travail que l'on pourra convaincre durablement la population de la voie bilatérale avec l'Union européenne.

Contact:

Gabriel Fischer, responsable du dossier de politique économique, Tél.
076 412 30 53

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100796435 abgerufen werden.